

## Décision n° D2020\_001

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le projet de convention portant sur la mise à disposition d'une propriété départementale sise 61 à 63, avenue du docteur Vaillant à Romainville à conclure avec la SCI BOILERROM sise 14 bis, rue de la Faisanderie 75116 Paris, pour les activités de la fondation d'entreprise FIMINCO,

Considérant que la société FIMINCO a manifesté son intérêt pour acquérir la propriété départementale sise à Romainville et que dans l'attente de cette acquisition elle souhaite avoir la disposition de ce bien pour répondre aux besoins urgents de sa fondation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**décide**



Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200121-D2020\_001-AR

- de conclure avec la société BOILERROM 14 bis, rue de la Faisanderie Paris XVI<sup>e</sup> arr<sup>de</sup>, dont projet ci-annexé, pour la location de la propriété départementale d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> sise 61 à 63, avenue du docteur Vaillant à Romainville au loyer annuel de 17 024 euros.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200121-D2020\_001-AR